ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Dyslexie et dysphasie

Question écrite n° 50676

Texte de la question

Mme Emmanuelle Bouquillon attire l'attention de M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche sur les problemes rencontres par les enfants dysphasiques et dyslexiques, et notamment sur les consequences qui en resultent sur leur scolarite. En effet, il semble qu'il y ait un manque evident de structures educatives adaptees pour ces enfants qui souffrent de troubles severes du langage oral et ecrit et sont donc confrontes a l'echec scolaire. En effet, certains d'entre eux ne parviennent pas a apprendre a ecrire, a lire et a compter. Ils constituent une part importante, souvent meconnue, de l'illettrisme dans notre pays. En consequence, elle lui demande si le Gouvernement envisage de prendre des mesures en leur faveur, afin que leur handicap soit traite et qu'ils puissent s'epanouir professionnellement et socialement.

Données clés

Auteur : Mme Bouquillon Emmanuelle
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 50676
Rubrique : Sante publique
Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 avril 1997, page 1848